

Décision du Maire n° 2024/04

=====

Objet : Consultation de Maitrise d'Œuvre pour les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes Paul Avon portant sur la rénovation du plafond et du sas d'Entrée

Vu la délibération du 08 juin 2020, déléguant au maire une partie des attributions énumérées à l'article L2122.22 du CCTG ;

Vu la délibération n° 2024-023 du Conseil Municipal du 25 Mars 2024 validant cette démarche ;

Considérant que cette consultation a pour finalité que la commune soit assistée dans la réalisation de ce projet de rénovation de la Salle des Fêtes.

Dans ce cadre, une consultation a été engagée.

Cette procédure a été faite par mail le 04 janvier 2024 auprès de 4 bureaux d'études, la date de remise des offres a été fixée au 02 février 2024.

Après analyse de ces offres,

Un bureau a été retenu, il s'agit d'**ATELIER MONTEREMAL à LE TEIL (07400)**.

MONSIEUR LE MAIRE DU TEIL DÉCIDE :

D'APPROUVER l'attribution de cette consultation à Atelier MONTEREMAL.

DE VALIDER le marché pour 11.700 € H.T.

Fait à Le Teil, le 28 mars 2024,
Par délégation du Conseil municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI